

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION SUR  
LA LISTE D'ATTENTE EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE  
OFFICINE DE DÉTAIL DE CATÉGORIE  
« A » OU « B ».**

- 1- Demande au nom de monsieur le ministre, écrite sur papier timbré (timbre fiscal de deux dinars), portant signature du postulant et indiquant la (les) commune(s) ou délégation(s) choisie(s) pour s'inscrire sur la liste d'attente ;
- 2- Copie de diplôme de pharmacien avec obligation de joindre une copie de l'attestation d'équivalence en cas où le diplôme est obtenu d'un pays étranger ;
- 3- Copie de l'attestation d'inscription à l'ordre des pharmaciens (le reçu n'est pas accepté) ;
- 4- Copie de la carte d'identité nationale ;
- 5- Déclaration sur l'honneur précisant la situation professionnelle du demandeur.

**Le dossier doit être adressé au ministère de la santé publique : place bab saadoun – 1006 Tunis (Direction de la Pharmacie et du Médicament), par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception.**